

Liquidation du GIP Carif-Oref Ile-de-France - Défi métiers : les salariés alertent les acteurs franciliens de l'emploi- formation-orientation

Nous, salariés de Défi métiers, le Carif-Oref d'Ile-de-France, avons appris, le 6 septembre 2022, la convocation d'un Conseil d'administration en date du jeudi 15 septembre 2022 et dont les deux points à l'ordre du jour portent sur « Le **non-renouvellement de la convention constitutive du GIP** » et « **La convocation de l'Assemblée générale du GIP prévoyant les modalités de sa liquidation à l'échéance de la convention constitutive en vigueur** ».

Cette convocation, aussi inattendue que brutale, a été transmise aux délégués du personnel sans explication pouvant motiver ce non-renouvellement et ne comporte aucun projet de continuité des services et des activités menées par le Carif-Oref, ni d'information quant à l'avenir des 42 salariés et de leurs compétences au-delà du 31 décembre 2022.

Des missions de service public

Depuis 1988, les activités du Carif-Oref francilien - devenu par la suite Défi métiers (Groupement d'intérêt public - GIP) financé par l'Etat et la Région Ile-de-France et administré avec les **partenaires sociaux** et les **acteurs socio-économiques** - sont au service de la réussite des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi en Ile-de-France. Chaque région de France dispose d'un Carif-Oref pour remplir ces missions de service public.

La dissolution du GIP et l'absence de projet clair concernant l'avenir des activités du Carif-Oref, fait peser de sérieux risques pour de nombreux usagers, partenaires et acteurs de l'emploi-formation en Ile-de-France.

Des conséquences immédiates pour les professionnels et les publics bénéficiaires

Ainsi, dès janvier 2023, les acteurs de l'emploi-formation franciliens, mais également les services de la Région et les services déconcentrés de l'Etat, pourraient ne plus avoir accès aux outils, services et études réalisés quotidiennement par les équipes de Défi métiers.

En outre, la disparition de Défi métiers mettrait en péril :

- L'existence d'une base de données (DOKELIO Ile-de-France) recensant gratuitement toutes les formations professionnelles continues et par apprentissage en Ile-de-France, administrée, fiabilisée et actualisée quotidiennement par Défi métiers ;
- L'alimentation des bases de données nationales Parcoursup et Affelnet pour l'offre de formation en apprentissage ;
- L'alimentation des différents systèmes d'information dépendant des données produites par le GIP (Intercariforef, systèmes d'information de Pôle emploi et de la Région Ile-de-France, des Missions locales, de certains Greta, etc.). Avec des conséquences immédiates sur les prescriptions de formation pour les

- demandeurs d'emploi, ainsi que sur leur rémunération ;
- La visibilité des programmes de formation financés sur la région francilienne (PRFE, POEC, PDI/PADIE, ASL, etc.) ;
 - L'accès des services déconcentrés de l'Etat et de la Région à l'expertise des équipes du GIP (notamment pour accompagner les décisions d'ouverture de places en lycée, les achats de places de formation pour les demandeurs d'emploi, l'évolution de la carte des formations initiales et continues, etc.) ;
 - L'accès du public et des acteurs de l'emploi-formation-orientation aux informations produites par le GIP sur les métiers en tension ou à fort potentiel d'emploi ;
 - L'accompagnement des organismes de formation et des CFA dans la structuration de leur politique handicap et dans la réponse aux indicateurs Qualiopi liés au handicap ;
 - L'information sur l'offre de formation disponible pour le grand public et les acteurs de l'orientation (CIO, Cités des métiers, Pôle emploi, Missions locales, etc.). Avec, par exemple, l'arrêt de l'animation du service public régional de l'orientation dans les 25 bassins d'emplois franciliens ;
 - L'existence des outils et plateformes collaboratives sur mesure créés et animés par Défi métiers, utilisés par les professionnels qui accompagnent les jeunes franciliens les plus éloignés de l'emploi et le public décrocheur (référents de parcours Prij, structures porteuses du Parrainage et bénévoles, Missions locales, etc.) ;
 - Les activités de conseil et d'appui en direction des acteurs franciliens de l'emploi-formation-orientation réalisées par les équipes de Défi métiers (arrêt du programme de professionnalisation et d'expertise, arrêt de l'appui et conseil des équipes des centres conseil en VAE, etc.).

Une décision injustifiée et à contre-courant

En 2021, le réseau des Carif-Oref a été **officiellement reconnu par décret** et ses missions de service public ont été **inscrites dans le Code du travail**. Une liquidation du GIP Défi métiers irait dans le sens inverse de la dynamique nationale en privant la région Ile-de-France, cœur économique et démographique du pays, d'une telle structure. Cette décision irait également à l'encontre du déploiement des politiques nationales dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'orientation (soutien à l'apprentissage, prospection des métiers en tension, accompagnement des organismes de formation, etc.) qui s'appuient, notamment, sur le réseau des Carif-Oref. Enfin cette liquidation fragiliserait le travail quotidien de l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation d'Ile-de-France.

Attachés aux valeurs de service public que nous portons dans nos missions, nous, salariés de Défi métiers, souhaitons que les directions des services de l'Etat et de la Région, les partenaires sociaux et les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi, soient alertés sur les réels enjeux d'un non-renouvellement de la convention constitutive du GIP et de sa liquidation ainsi que sur les répercussions immédiates et irréversibles que cette décision pourrait faire peser sur de nombreux Franciliens.

Les salariés de Défi métiers réunis en comité extraordinaire
le 6 septembre 2022.